



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

La Commission environnementale Act 250 tient une nouvelle audience publique sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Coventry, au Vermont

Magog, le 23 janvier 2019 – En réponse à une demande adressée par la MRC de Memphrémagog en octobre dernier, la Commission environnementale Act 250 a tenu mardi soir une nouvelle audience publique sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Coventry, propriété de New England Waste Services of Vermont (NEWS-Vt).

Plusieurs documents et témoignages ont été déposés par les différents participants, dont la MRC de Memphrémagog et la Ville de Sherbrooke, le député de Magog-Orford Gilles Bélanger, le Memphremagog Conservation Inc. et les organisations américaines DUMP (*Don't Undermine Memphremagog's Purity*) et Conservation Law Fondation. Les principales préoccupations présentées concernaient le traitement d'une partie du lixiviat du site d'enfouissement à l'usine d'épuration municipale de la Ville de Newport, les risques de contaminations des eaux souterraines au pourtour de l'ancienne partie du site et la gestion des odeurs.

M. Jacques Demers et Mme Lisette Maillé, respectivement préfet et présidente du comité consultatif en développement durable de la MRC, se sont tous les deux dits fort satisfaits du déroulement de la soirée. « Nous avons pu approfondir notre compréhension du projet. Toutefois, le risque zéro n'existe pas et l'emplacement de ce site d'enfouissement – à moins de 500 mètres d'un lac international réservoir d'eau potable pour 175 000 Estriens – restera toujours préoccupant », a déclaré le préfet. « Nous revenons de cette consultation avec le sentiment que nos préoccupations ont été entendues par les membres de la Commission environnementale Act 250 et qu'elles sont partagées par de nombreux citoyens américains. Nous espérons maintenant que les commissaires seront sensibles aux témoignages entendus mardi soir », a ajouté Mme Maillé.

Outre les représentants de la MRC et leur avocat, une vingtaine de personnes du Québec se sont déplacées pour participer à cette rencontre, dont le maire de Sherbrooke, M. Steve Lussier et la députée Marie Montpetit, critique de l'opposition officielle en matière d'environnement.

La Ville de Newport et la municipalité de Coventry ont confirmé leur appui au projet. NEWS-Vt et l'Agency of Natural Resources (ANR) du Vermont ont aussi été appelés à

témoigner et à répondre à des questions de la part des autres participants. Une période de questions libre a conclu la soirée, lors de laquelle plusieurs citoyens américains ont pris la parole pour exprimer leurs inquiétudes.

Rappelons que ANR a octroyé, en octobre dernier, le permis nécessaire pour l'agrandissement du site. Les critères d'analyse de projets de la Commission environnementale Act 250 sont toutefois différents de ceux d'ANR. L'audience du 22 janvier visait à déterminer si l'autorisation octroyée par ANR permet de prévenir la pollution des eaux souterraines et de surface.

La Commission doit maintenant délibérer et prendre une décision quant à l'admissibilité du projet déposé. Elle doit délivrer un permis d'utilisation du sol, document requis pour que NEWS-Vt puisse aller de l'avant avec l'agrandissement proposé.

Le projet (communément appelé « phase VI ») porte sur une superficie de 51 acres et permettra de maintenir la quantité de déchets enfouis à 600 000 tonnes par année, pour les vingt prochaines années. Ce site est situé à la tête du lac Memphrémagog, en bordure de la rivière Black et de son complexe de milieux humides.

La MRC de Memphrémagog suit les activités entourant le site d'enfouissement de Coventry depuis plus de quinze ans. Avec la Ville de Sherbrooke, elle avait d'ailleurs activement participé aux consultations entourant le projet d'agrandissement de la phase IV, en 2003. Les deux instances siègent au comité de vigilance du site, qui se réunit deux fois par année. On y discute des opérations, de la mise en place de meilleures pratiques et des résultats d'échantillonnage des eaux de surface et souterraines réalisés par une firme externe.

– 30 –

Sources :

Louise Champoux
Conseillère en communications
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-9292, poste 239

Pour information :

Jacques Demers
Préfet
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-9292

Lisette Maillé
Présidente, Comité consultatif en développement durable
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-2388

